

Votre commune s'organise.
Et vous ?

**DOCUMENT
À CONSERVER**



**DOCUMENT
d'INFORMATION
COMMUNAL
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2020

DICRIM
de **PORT-DE-BOUC**





INFORMER POUR PROTÉGER.

Plusieurs événements nous rappellent jour après jour, qu'aucun territoire n'est à l'abri de risques d'origine criminels, climatiques ou technologiques. Incendies, inondations, accidents industriels... notre commune est au cœur d'un carrefour industrialo – portuaire et d'une étendue boisée où le risque « Accident zéro » n'existe pas.

Ainsi, chaque jour, que ce soit sur notre lieu de travail, d'habitation ou de loisirs, nous sommes soumis à des dangers potentiels. Dans tous les cas, chaque citoyen doit être informé des réflexes à adopter en cas de danger. Avec mon équipe, nous avons souhaité distribuer dans chaque foyer ce document précis et imagé afin de pouvoir intervenir rapidement face à un incident ou un accident relatif à tous les risques majeurs possibles.

Notre objectif se définit en quatre temps :

- Informer pour mieux comprendre l'événement
- Protéger et sauver les personnes
- Défendre les biens
- Préserver l'environnement

Pour rendre efficace ce livret, nous vous invitons à le lire et à le placer dans un endroit accessible à tous les résidents de votre lieu de vie. En cas d'urgence, il sera votre allié.

À votre service

Laurent Belsola
Maire de Port-de-Bouc

LES RISQUES MAJEURS

- | | |
|---|--|
|  3 Les risques majeurs |  14 Le risque industriel |
|  4 Le risque inondation |  16 Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses) |
|  6 Le risque feu de forêt |  18 Comment suis-je alerté ? |
|  8 Le risque mouvement de terrain |  19 Fiche consignes |
|  10 Le risque sismique |  20 Sites internet / Contacts utiles |
|  12 Le risque climatique | |

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

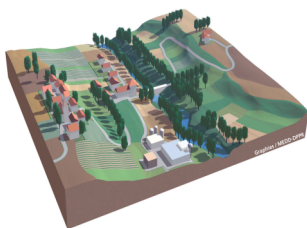
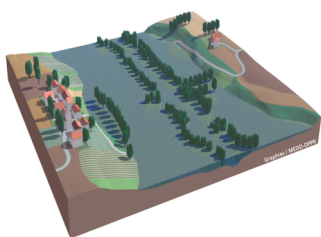
ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Port-de-Bouc est concernée par des inondations par débordement, du ruissellement et de la submersion marine sur le littoral.

En cas de fortes pluies, le secteur du Plan Fossan et de l'Engrenier situé en zones basses pourrait accumuler des eaux de ruissellement.

Au sud-est, le débordement du ruisseau de Saint Jean concernerait le secteur de la Gaffette.

Les zones les plus sensibles aux submersions, sont la pointe de la Baumasse et l'embouchure du Chenal de Caronte.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

1994

Depuis 1994, la commune a fait l'objet de 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue.



© DDTM 83

Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité

À faire



AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels, se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales. Une carte de vigilance météorologique est élaborée systématiquement deux fois par jour par Météo-France pour informer sur les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.



En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

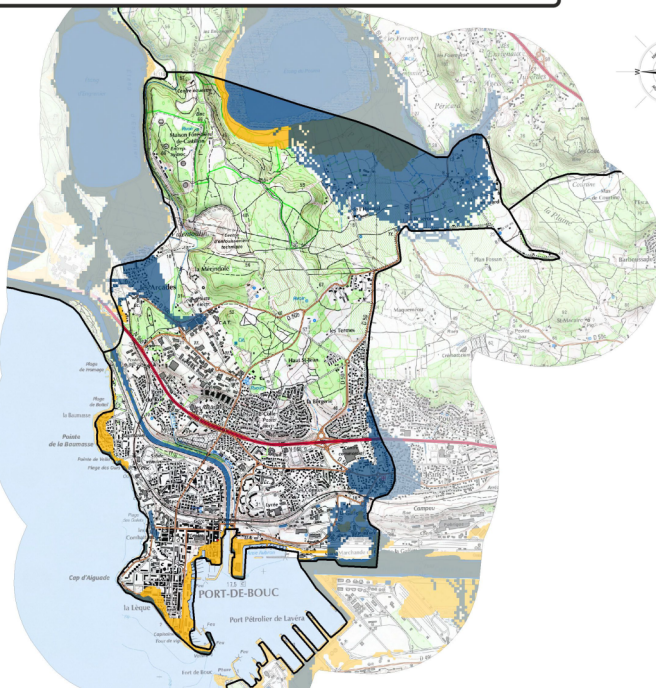
Zones soumises au risque d'inondation

0 0,7 1,4
Kilomètres



Légende :

-  Zones soumises au risque inondation
-  Zones soumises à la submersion marine



Réalisation : CYPRESIC Juin 2018
Sources des données : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAP)
CYRES - Sources des fonds : SCAN25 © IGN/PAR-PACA



Consignes de sécurité

À ne pas faire

APRÈS

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>



FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.

Près de la moitié du territoire demeure boisée, les zones les plus sensibles se situent au nord de la commune en périphérie de la zone urbaine.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AOÛT 2000

La base de données Prométhée répertorie 23 feux de forêt (de plus d'un hectare) dont la surface totale parcourue par ces feux atteint 211 hectares (entre 1973 et 2018).

Le plus important, parti dans le secteur de la ferme de Carcaras a parcouru 75 hectares le 19 août 2000.



© SDIS 06

Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Les Bons Réflexes

AVANT

- **Débroussailler** autour de son habitation
- **Nettoyer** les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- **Informez les pompiers** le plus vite possible
- **Respirez à travers un linge humide**
- **Sans vous exposer, attaquez le feu** si possible

Consignes de sécurité
À faire



DANS LA NATURE

- **S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible**
- **Ne pas sortir de votre voiture**

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- **Fermer et arroser** les volets, portes et fenêtres
- **Occlure les aérations** avec des linges humides
- **Fermer le gaz et couper l'électricité**

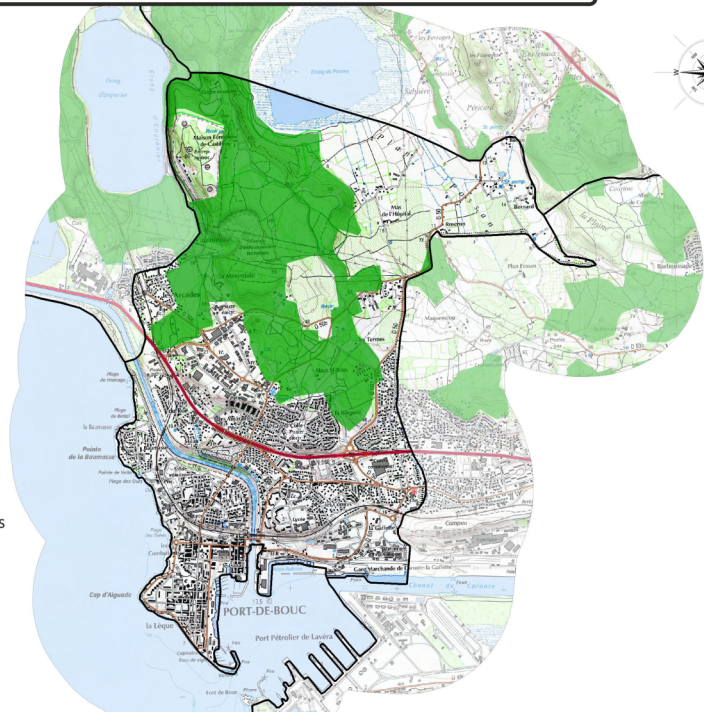
Mesures de gestion du risque

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours : réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), création de pistes pourvues d'une bande débroussaillée permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie, points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte...

En saison estivale, une information quotidienne sur le niveau de risque de feu de forêt est assurée via le site internet de la Préfecture indiquant des restrictions d'accès aux massifs en fonction du niveau de danger.

Zones soumises au risque d'incendie de forêt

0 0.7 1.4
Kilomètres



Légende :



Zones boisées soumises
au risque d'incendies
de forêts



Consignes de sécurité

À ne pas faire

APRÈS

- Sortir protégé
- **Éteindre les foyers résiduels** sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données pour les incendies
de forêts
www.promethee.com

Application smartphone « Prévention
incendie » de l'Entente pour la Forêt
Méditerranéenne



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

Du fait de ses caractéristiques géologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à des tassements différentiels causés par la présence d'argile.

Les mouvements de terrains qui entraîneraient un déplacement de matières sont moins présents sur la commune.

Les zones les plus sensibles aux chutes de blocs, glissements de terrain et aux coulées de boue se situent dans le secteur Castillon au nord-ouest du territoire.

Quant aux effondrements, les zones les plus sensibles sont Castillon, la Pointe de la Baumasse et le Cap d'Aiguade.

Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, tassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

DÉCEMBRE 2008

En décembre 2008, à la suite de fortes pluies, un glissement de terrain d'environ 100m³ a eu lieu sur l'avenue Frédéric Mistral, nécessitant des travaux effectués par le port autonome de Marseille.

Depuis 1994, la commune a fait l'objet de 6 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié aux tassements différentiels des argiles.



© Erosion de juillet 2018 - Mairie de Port-de-Bouc

Les Bons Réflexes

En cas d'**Eboulement**



PENDANT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS

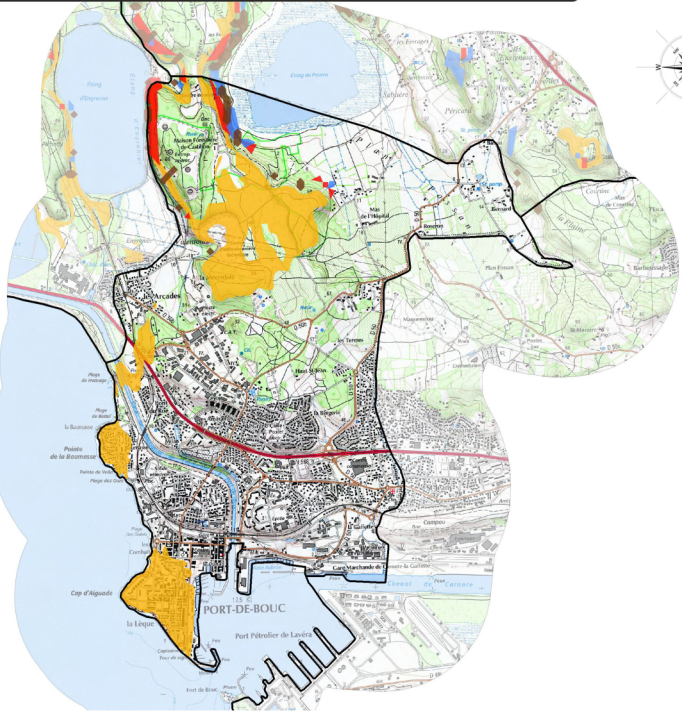
- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Mesures de gestion du risque

Au regard de cette vulnérabilité, la commune est dotée d'un Plan de Prévention spécifique au retrait-gonflement des argiles depuis le 8 février 2010, couvrant la quasi-totalité du territoire communal. Ce document définit des dispositions préventives en matière de constructibilité.

Zones soumises aux mouvements de terrain

0 0,7 1,4
Kilomètres



Légende :

-  Risque de glissements de terrain
-  Risque de coulées de boue
-  Risque d'effondrements de terrain
-  Risque de chutes de blocs

Réalisation : CYPRES© Juin 2018
Sources des données : BRGM (Susceptibilité aux mouvements de terrain)
CYPRES Sources des fonds : SCAN25® IGN/PFAR-PACA



En cas
d'Effondrement

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles :

Base de données nationale sur les
mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr



SÉISME

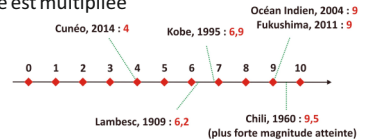
Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

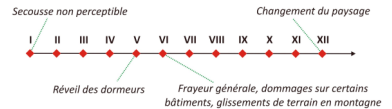
La commune de Port de Bouc est située en zone de sismicité 3 (modérée), conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

i Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS :

11 JUIN 1909

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance, le plus fort séisme ressenti à Port de Bouc a eu lieu le 11 juin 1909. D'une intensité de 4,5 ressenti sur la commune, son intensité d'élevait à 8,5 à Lambesc, son épicentre.



© Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité
À faire



PENDANT

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

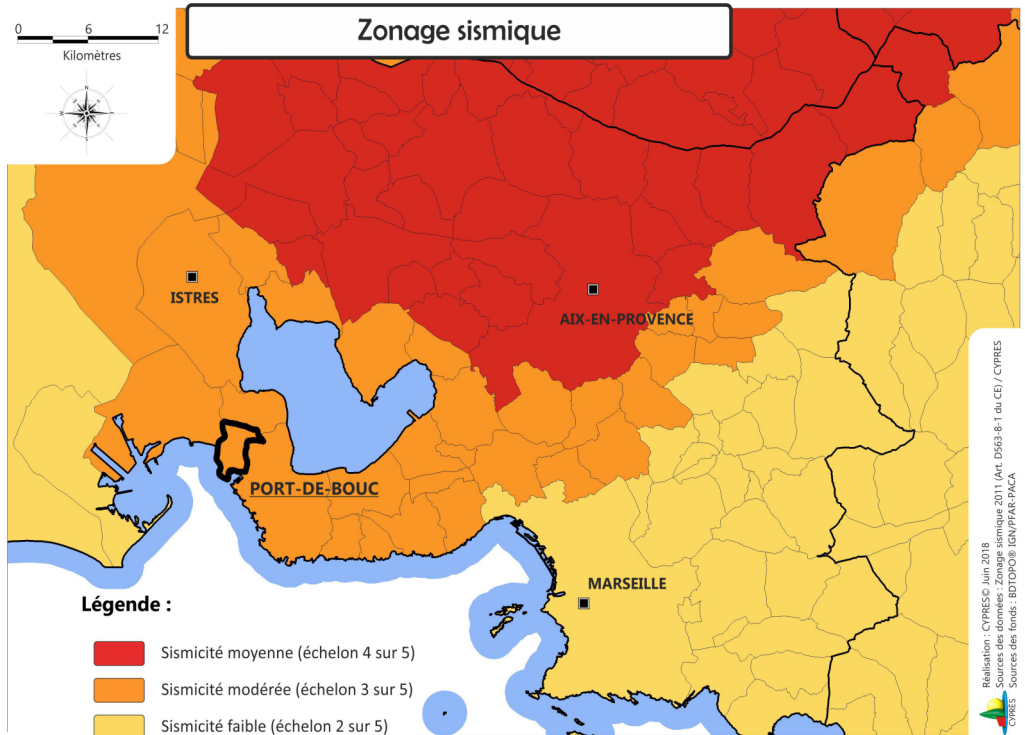
APRÈS LA PREMIERE SECOURS

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

Mesures de gestion du risque

L'étude de la sismicité historique (base SisFrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

Depuis le 1^{er} mai 2011, le zonage sismique de la France impose l'application de nouvelles normes parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et lors de la réalisation de certains travaux dans les bâtiments existants. Dans les zones de sismicité moyennes (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.



Consignes de sécurité

À ne pas faire

APRÈS

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'envelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme
www.planseisme.fr



CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Port-de-Bouc



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

CANICULE 2006

De nombreux événements de fortes chaleurs sont fréquents sur le département : 34.8°C sur la commune en juillet 2006.

NEIGE 2009

Début janvier 2009, des chutes de neige ont paralysé le département. Plusieurs milliers de personnes ont été bloqué sur les routes, les trafics ferroviaires et aériens ont été fortement perturbés.

TORNADE 2012

En octobre 2012, une tornade de faible intensité à balayé la zone commerciale de Plan-de-Campagne, sur la commune de Cabriès, provoquant de lourds dégâts matériels.

Les Bons Réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

NIVEAU VERT : pas de phénomène particulier

NIVEAU JAUNE : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

NIVEAU ORANGE : phénomène dangereux

NIVEAU ROUGE : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

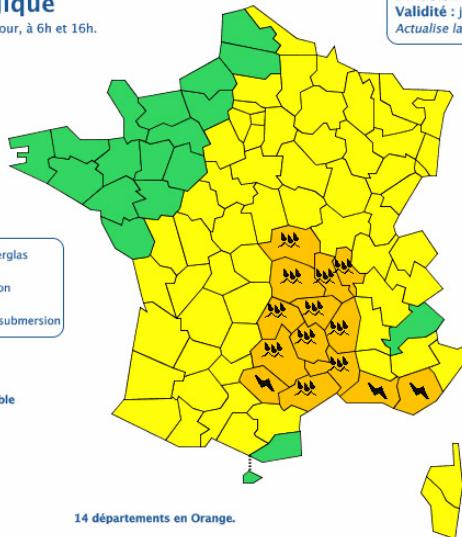
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



14 départements en Orange.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20
Validité : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le **bulletin national**

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BdR. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Orages/Orange - Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Précipitations/Orange - Evitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



INDUSTRIEL

Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Sur la commune, le risque est généré par la proximité de la zone industrielle de Fos-Ouest et de Lavéra.

Plaquette d'information
Risque industriel



Quels en sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

NOVEMBRE 1992

Le 9 novembre 1992, une explosion a eu lieu à la raffinerie de la Mède à Châteauneuf-les-Martigues. Le bilan est de 6 morts et 37 blessés. Des vitres retrouvées brisées jusqu'à 1 km à l'extérieur du site. Cet évènement a engendré des dommages s'élevant à plus de 230 millions d'euros.



Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité

À faire



AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détaillé dans le PFMS)

PENDANT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque potentiel d'explosion)
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

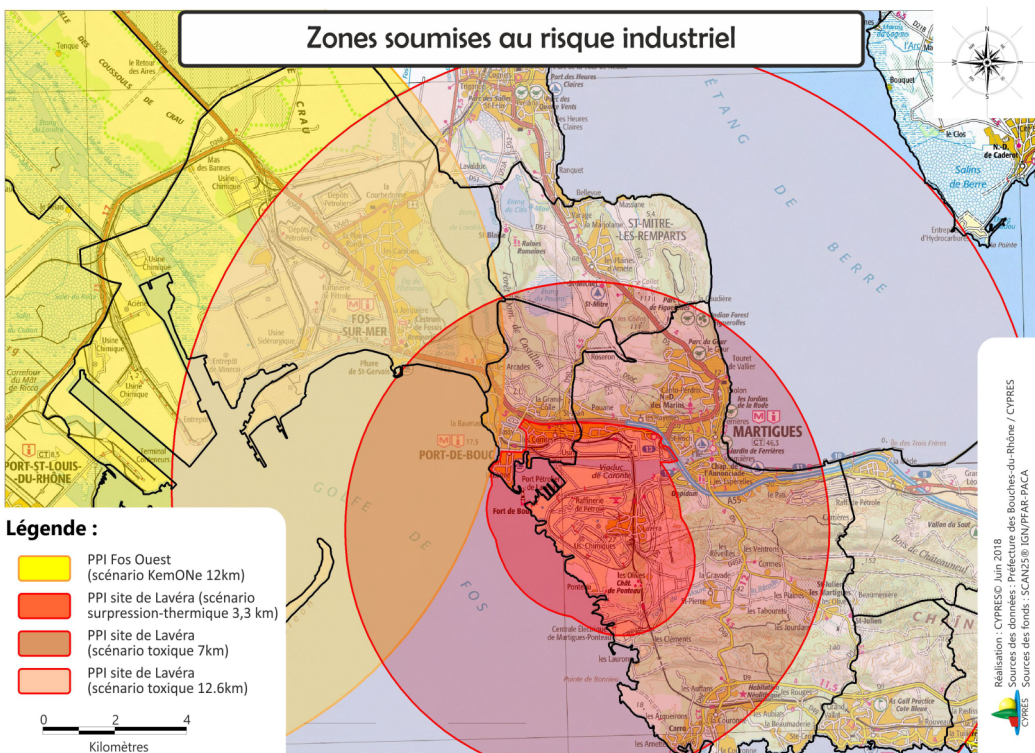
Mesures de gestion du risque

En interne, l'industriel réalise une étude de danger où les accidents pouvant survenir au sein de son établissement et leurs conséquences sont identifiés. Cette étude lui permet de prendre des mesures de prévention nécessaires associées à chaque risque.

L'État, au travers de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), contrôle la pertinence de ces études et assure le contrôle a posteriori de ces sites.

L'industriel élabore également son Plan d'Opération Interne qui prévoit l'organisation humaine et matérielle pour gérer un incident limité à l'enceinte de l'établissement.

En cas d'évènement dépassant le périmètre du site, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la préfecture.



Consignes de sécurité

À ne pas faire

APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits.

Port-de-Bouc est traversée par des échanges commerciaux dont une partie concerne le TMD, par voie routière (N568), ferrée et par canalisation.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (risque d'explosion, d'incendie, de toxicité).

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Classe 2 : Gaz
GPL, Butane, Azote

Plaque Orange

33	Code danger
1233	Code matière

Classe 3
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AOÛT 2009

Le 7 août 2009, une fuite de pétrole brut a eu lieu dans la réserve naturelle de la Crau, à Saint-Martin. Alerté par le garde de la réserve, l'exploitant a du déclencher son Plan de Surveillance et d'Intervention.



Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité

À faire



SI VOUS ETES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

• Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

Mesures de gestion du risque

Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs et des signalisations spécifiques.

Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux.

La sécurité des trains est assurée par la SNCF sous la tutelle de la DREAL qui a mis en place des Plans d'Interventions Internes ainsi que des actions de contrôles avant le départ et sur le parcours des trains transportant des produits dangereux.

La sécurité des canalisations est également contrôlée par leur gestionnaire.

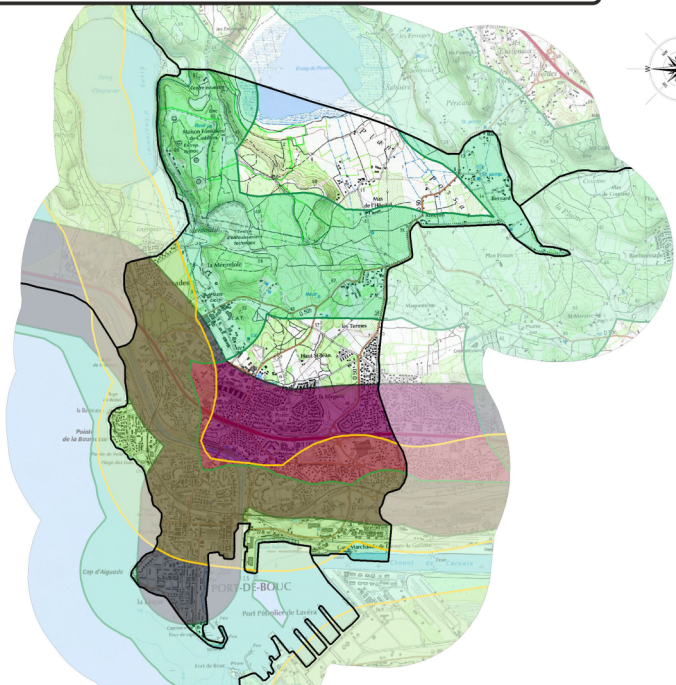
Zones soumises au risque transport de matières dangereuses

0 0,7 1,4
Kilomètres



Zones soumises au transport de matières dangereuses :

-  Par route
-  Par voie ferrée
-  Par canalisation



Réalisation : CYPRES© Juin 2018
Sources des données : BDCARTO IGN / CYPRES
CYPRES - Sources des fonds : SCAN25® IGN/PAR-PACA



Consignes de sécurité

À ne pas faire

APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et
Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche
et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

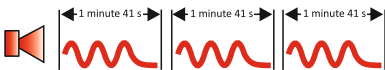
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte :



Sirènes

Un son montant et descendant de **3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence



Mégaphone



Porte à porte

Principales sources d'information :

Radio

France Bleu Provence sur 103.8

Radio Maritima sur 93.6

Panneaux à message variable



Internet

- Site internet de la commune : www.portdebouc.fr

- Site internet de la Préfecture :

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

- Vigilance météorologique: www.vigilance.meteofrance.com

- Vigilance crues : www.vigicrues.gouv.fr

- Observatoire régional des risques majeurs :
observatoire-regional-risques-paca.fr/

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance



Plan Familial de Mise en Sûreté

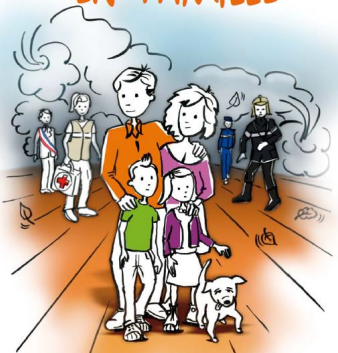
La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un évènement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



À REMPLIR

CÉ PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(INDICER VOS NOMS)



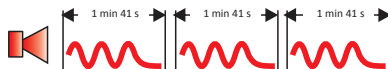


LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

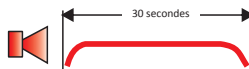
DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



AUTRES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Mégaphone



Porte à porte

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



installation industrielle



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



Écoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet

Contacts utiles

Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de Port-de-Bouc: www.portdebouc.fr
- > Site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône: www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

IMPORTANT

Numéros utiles

Mairie de Port-de-Bouc	04.42.40.04.04
Préfecture des Bouches-du-Rhône	04.84.35.40.00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU	15
Police Nationale	17
Météo-France	05.67.22.95.00 http://france.meteofrance.com



MAIRIE DE PORT DE BOUC
Cours Landrivot
CS 40201 - 13528 Port de Bouc Cedex
contact@portdebouc.fr



Document réalisé
avec la participation
du Cyprés